



# Compte-rendu AG 2007

Date et lieu :

Le jeudi 15 et le vendredi 16 novembre 2007 au gîte de la Magnanerie à Villedieu (84).

Rapporteur :

Didier MASSOT

Etaient présents 11 personnes :

Sylvestre **MEHL** (Haute-Savoie), Jean-Claude **SELLIER** (Dordogne), Jean-François **BLERVAQUE** (Alpes de Haute Provence), Thomas **PASCAL** (Hautes-Alpes), Didier **MASSOT** (Gard), Jean-Luc **HERRY** (Côte d'Azur), Xavier **BINET** (Hérault), Hervé **BERTHIER** (Morvan.), Philippe **COLOMY** (Dordogne), François **BARTOLI** (Corse), **DE LANGANVANT** Maixent (Hautes-Alpes).

Invités :

Jean-François **BELLET** (Assureur MMA),.

## AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 11 présents et 19 pouvoirs représentés donnent 30 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

## Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

## Approbation du compte-rendu de l'AG 2006

Le compte-rendu AG 2006 est approuvé à l'unanimité.

## Rapport moral du Président

C'est avec satisfaction que je constate que le nombre d'adhérents augmente (184 en 2004, 188 en 2005, 201 en 2006 et 212 en 2007)

Le service de gestion des adhésions s'est encore amélioré (meilleur suivi du fichier, envoi plus rapide des documents, meilleure connaissance du flux de nos adhésions, turn-over) et la mise en ligne du dossier adhésion accélère les demandes de renseignements.

Concernant les actions prévues lors de notre dernière AG pour l'année 2007, nous avons peu de résultats dû au manque de disponibilité de chacun.

Personnellement je pensais avoir plus de temps mais finalement je n'ai pas réussi à en faire plus.

Cette année est une année supplémentaire pour la présidence et je ne souhaite pas me représenter.

Le syndicat doit prendre des décisions sur son avenir notamment la question de la professionnalisation de certains secteurs car nous pouvons constater que nous n'y arrivons pas. L'adhésion a été professionnalisée et cela marche sans que nous soyons bloqué par ce secteur.

## Projet du syndicat

Accord sur la proposition de Sylvie KEMPF sur du conseil en développement pour le syndicat.

## Rapport du trésorier (Philippe RYDIN)

Voici les comptes 2007. Une année bien remplie avec un chiffre d'affaire en progression.



Dans les dépenses, une partie de l'argent de l'action aqua-rando a été dépensée, une réserve de 5000 € est toujours en prévision sur le compte.

Dans les dépenses diverses, une réserve de 10 000 € est toujours sur le compte pour palier à une éventuelle augmentation des primes d'assurances.

Je tiens à remercier Valérie FREMONT pour la qualité de son travail pour le suivi des adhésions, le lien avec notre assureur et la gestion de l'encaissement des chèques des adhérents.

Les comptes définitifs seront validés par Sylvie KEMPF sous forme d'un bilan comptable que nous mettrons en ligne sur le site.

Administratif Valérie FREMONT

2005	$3658,77 / 188 = 19.46 \text{ € par adhérent}$
2006	$3703,72 / 201 = 18.42 \text{ € par adhérent}$
2007	$4122,23 / 212 = 19.44 \text{ € par adhérent}$

Cotisation UNSA

2005	$188 \times 14,95 \text{ €} = 2810.60 \text{ €}$	<b>14,95 € par adhérent</b>
2006 (après négociation)	$133 \times 15,10 \text{ €} = 2008.70 \text{ €}$	<b>9,99 € par adhérent</b>
2007	$124 \times 15,10 \text{ €} = 2008.70 \text{ €}$	<b>9,99 € par adhérent</b>

## Tarif 2008

La cotisation syndicale de 2008 passe de 55 à 60 €.

L'assurance RC pro reste à 220 €.

L'assurance des salariés supplémentaires reste à 55 €.

## Les statuts

Modification des statuts pour permettre au nouveau diplômé avec les nouveaux diplômes (BP, STAPS, DE, DES) d'adhérer au syndicat. Nous rajouterons la formule « Tout diplôme professionnel permettant l'encadrement du CKDA. »

## Les adhésions

Elle augmente doucement chaque année, le service fonctionne bien. Les indépendants sont très largement majoritaires, nous n'intéressons pas les salariés.

Pour plus de précision voir le Power Point mis en ligne sur le site.

Qu'apportons nous aux salariés ?

Une protection juridique. Cela ne suffit pas. Nous décidons de mettre ce point en débat sur les orientations du syndicat 2008. Un argumentaire est nécessaire pour que les salariés perçoivent l'intérêt au-delà de la protection juridique.

La question du nom pour être reconnu. Le terme syndicat est quelquefois un frein.

La question de l'assurance des salariés qui n'apparaissent pas en nombre dans les adhérents au syndicat (141 salariés pour les sociétés). Soit 353 adhérents.

## Alpes de Haute Provence. Ubaye (Jean-François BLERVAQUE)

Contact avec le CTS Richard THOMAS pour remettre en place des qualifications complémentaires.



## **Dordogne (Jean-Claude SELLIER et Philippe COLOMY)**

Un courrier a été envoyé à la répression des fraudes, une réponse est arrivée au syndicat. La DDJS n'est pas décidé à contrôler les activités encadrées. Pas de solutions en vue, seule une plainte nominative au procureur. Si c'est une autre structure qui porte plainte, c'est en général un contrôle fiscal sur cette structure afin de vérifier si le plaignant est irréprochable.

Les locaux vont peser le pour et le contre. S'il décide de porter plainte, c'est le syndicat qui portera plainte.

Participation au conseil départemental de la jeunesse de Philippe qui traite des questions relatives à la politique de la jeunesse.

## **Diplômes CS, BP, DE et DES**

Participer à la construction du DE et du DES.

Bien définir le niveau d'entrée, accord pour un accès direct.

Unanimité sur deux CS :

- Un CS Eau-Vive avec un renforcement de la maîtrise de l'utilisation de la corde.
- Un CS Mer.

Modifier le texte du BP pour faire inscrire la rando aquatique et simplifié le niveau d'entrée des BP JEPS monovalent CKDA.

CQP. Négociation ; sans limite d'heure, quota par diplômé niveau IV (2, 3), autonomie sur un parcours connu et reconnu.

## **Autres sujets abordés**

### **Adhésion des salariés des structures adhérentes**

Pour l'année 2008 à titre expérimental les sociétés adhérentes proposeront à leurs salariés une adhésion au syndicat sur la base du volontariat. La cotisation sera de 15 euros.

### **Logo du syndicat sur les catalogues de l'UCPA**

Pour cette année, nous accordons la possibilité à l'UCPA de faire paraître le logo du syndicat sur leur catalogue.

En contrepartie, nous demandons de pouvoir présenter le syndicat dans leur formation et de distribuer à chaque salariés un document de présentation du syndicat.

### **Nouveau nom du syndicat**

Nous devons réétudier le nouveau nom du syndicat pour qu'il soit plus facile à comprendre, plus lisible, on doit savoir qui l'on est.

Guide canoë-kayak rivière et mer.

Ecole canoë-kayak rivière et mer.

Ecole canoë-kayak.

Guide canoë-kayak.

Ecole nationale des professionnels de l'eau-vive et de la mer.

Ecole nationale des professionnels du canoë-kayak de la mer et de l'eau-vive.

### **Correspondants locaux**

Julien DUPRIEZ pour le Morvan

François BARTOLI pour la Corse

### **Projet recyclage**

Nous constatons que depuis 2 ans nous n'avons pas beaucoup avancé. Plutôt que d'expérimenter, proposition est faite de passer directement à la forme obligatoire, le retour des AMM qui se sont recyclés est très positif. Vote à l'unanimité pour solliciter le ministère pour la mise en place d'un recyclage obligatoire pour tous les BE CKDA en exercice syndiqué ou pas.

### **Canyon, environnement (problème rivière du Loup dans les Alpes Maritimes, projet rando aquatique)**

Le dossier des Gorges du Loup est suivi par Jean-Luc HERRY.

Le projet rando aquatique est déplacé vers l'inscription de la rando aquatique dans les prérogatives du BP et dans les futurs CS avec une UC maîtrise de la corde.



## Communication promotion (dépliant, site Internet)

Dans le cadre de la mission que nous confions à Sylvie KEMPF, nous retravaillons sur le site afin de la rendre plus attractif.

Nous souhaitons pouvoir accéder au site avec un code d'accès afin de mettre en ligne directement des informations.

Comme d'habitude le compte-rendu de l'AG sera mis en ligne.

## Contact SPEV

Lors de la présentation, en fin octobre, de l'audit des formations BP à l'ENV (Ecole Nationale de Voile) à Quiberon, Didier MASSOT a rencontré un représentant du syndicat de la voile. Suite à cet échange, le SPEV (Syndicat Professionnel des Enseignants de la Voile) a été intéressé par le mode de fonctionnement des adhésions du SNBE CKDA. D'une manière informelle le représentant de la voile a demandé s'il serait possible d'avoir une plate forme administrative commune. Après discussion, il est donné un mandat positif à Didier MASSOT pour explorer cette piste. Vous pouvez aller voir leur site [www.http://spev.unsa](http://spev.unsa)

Didier MASSOT n'a pas eu le temps de reprendre contact, nous renouvelons le mandat

## Election

Président : Jean-François BLERVAQUE est reconduit pour un mandat d'un an à la présidence du syndicat (démissionnera peut-être en cours d'année en fonction de son travail.)

Vice président : Sylvestre MELH est élu vice-président.

Trésorier : Philippe RYDIN (élu pour 3 ans)

Secrétaire : Didier MASSOT (encore un an)

## Budget 2008

### Défraiement action pour le syndicat

Journée travaillée dans le cadre d'un mandat pour le syndicat : 80 €

Manque à gagner sur projet validé avec bilan écrit de l'action : 80 €

### Fonctionnement avec l'UNSA, adhésion 2008

Statu quo Nous souhaitons rester au sein de l'UNSA car cela nous permet de garder le contact avec Paris et les autres syndicats. L'UNSA est informé et invité dans de nombreuses instances. Bien sûr il serait préférable de pouvoir être plus proche des lieux de décision mais avec 200 adhérents nous ne pouvons dégager assez de moyens pour missionner une personne.

Pour l'adhésion 2008, nous avons convenu d'un forfait de 2000 € (que nous réglons en équivalent adhérents).

## Jean-François BELLET - Cabinet d'assurance MMA

### L'importance de la déclaration. Accident Dora-Balté

Notre assureur nous demande notre avis sur un passage de la Dora-Balté où a eu lieu un accident. Le guide du raft a reconnu n'avoir pas bien pris le rapide (mauvaise évaluation de la trajectoire). Ce genre de déclaration engage l'assurance alors que l'accident ne donnait pas lieu à une faute professionnelle. Il faut bien discerner des déclarations qui sont du domaine relationnel pédagogique ou commercial et ce qui est du domaine du juridique. Si accident, il faut être très prudent sur ses propos.

### La notion de risque

« Une organisation spécifique du groupe visant à faire participer les pratiquants à la sécurité doivent être mises en place » arrêté du 4 mai 95. A partir de la classe IV, les participants (les clients donc) sont tenus de participer à la sécurité. Il faut bien prévenir les clients et inciter le public à dire si elle a des difficultés (ne sait pas nager ou autres).

### Evolution réglementaire au niveau de la RC

Rappel :

Depuis 2006, le client n'est plus tenu d'avoir une RC, l'assurance est étendue à la RC des clients.



## Le coût de l'assurance

Rappel :

Tout sinistre est provisionné par l'assurance mais tant qu'il ne sort pas du cabinet de JF BELLET, il n'est pas provisionné.

A faire en cas d'accident : Le moniteur remplit sa propre déclaration de son côté.

Sur l'attestation d'assurance, il faut bien faire apparaître la RC client et le tableau des garanties. Le document est à afficher à connaissance du public.

2005 : 10 déclarations de sinistre

2006 : 23 déclarations de sinistre

2007 : 25 déclarations de sinistre

Le saut apparaît aux yeux comme une pratique susceptible de donner un accident lourd. Il est nécessaire de prendre des précautions importantes. Les tribunaux estiment que vous avez une obligation de résultats. Il faut professionnaliser cette pratique du saut.

Actuellement pour l'ensemble des sinistres des assurances 20 % des remboursements sont du matériel, 80 % sont du corporel. Pour nos activités c'est 100 % du corporel.

Il faut réaliser un document à diffuser à ceux qui pratiquent la randonnée aquatique.

L'accident de canyon de Savoie coûte 100 000 euros pour l'enfant de 12 ans qui est décédé, c'est 6 millions d'euros pour la monitrice qui est actuellement en état végétatif.

## L'individuelle-accident

C'est la branche tombée du ciel qui casse les dents. Il n'y a rien à prouver pour engager le remboursement des frais (garantie de dommages)

C'est l'organisateur qui est responsabilisée par la loi. Il existe une assurance organisateur (la loi protège le consommateur) C'est le vendeur qui est responsable.

## Le cas du matériels appartenant à une personne ou à une structure

Si un accident arrive du fait du matériel (mauvais état), c'est l'encadrant qui est responsable (à lui de vérifier si ça correspond à la pratique proposée)

## Le cas du transport de personne dans un véhicule 9 places

L'assurance avec l'extension « usage professionnel » ne garantit pas le transport des personnes mais seulement l'utilisation du véhicule dans les temps de travail. Un complément de garantie est à demander auprès de son assureur.

## Garantie pour les nouvelles activités

Au cas par cas. MMA pratique des assurances personnalisées et propose 30% de réduction aux personnes qui sont adhérents d'une structure (SNAM, SNBE CKDA, ...)

## Sinistres pour lesquels nous avons été condamné

Sur un coincement du pied, la personne ne pouvant se dégager toute seule, le moniteur intervient et casse son pied. 19 000 euros d'indemnité.

Pied coincé dans un foot-strap entraînant une entorse du genou, condamnation de 17 500 euros.

## Option 2

2 sinistres qui passeront en individuelle-accident.

Evolution du contrat pour que tous les clients couverts par l'individuelle-accident soient couverts même avec un cadre supplémentaire.

La sous-traitance d'activité à un confrère non adhérent du syndicat s'apparente à acte commercial et rompt le contrat qui précise que l'assurance couvre l'encadrement de l'activité.

RC encadrant. C'est celle qui couvre l'encadrement d'activité RC PRO. C'est celle du syndicat.

RC organisateur, commercialisation d'activité sportive. C'est celle qui couvre l'organisation ou la revente d'activité. 250 € (contrat groupe). RC. 280 € (individuel). 0,52% sur le chiffre d'affaire revente.

## Contrat AZZURO

Des personnes sont parties du syndicat car elles ont eu de meilleurs tarifs par la compagnie du sport par le biais de Ski Ecole International. Les contrats signés ne seront pas dénoncés. C'est un contrat qui ne pourrait être signé aujourd'hui.



## Contrat multi-activité

La tarification n'est pas un critère car l'activité est saisonnière. Le tarif est donc établi par rapport aux risques des activités et il devra payer pour les deux risques cumulés.

## Contrat activité canyon

Un BE CK est aussi BE escalade (ou spéléo ou guide), actuellement il n'est pas couvert pour l'activité canyon dans le cadre du contrat d'assurance du syndicat. Nous demandons que ces personnes puissent être couvert dans le cadre de ce contrat, le cabinet MMA va être saisi sur cette extension de garantie.

## Actions 2008

Objet	Responsable	Assistant
Recherche d'un argumentaire pour mobiliser les salariés	Audit Sylvie KEMPF	
Réflexion sur le recyclage	Courrier à faire, contact ministère	
Rando aquatique gorges du Loup	Jean-Luc HERRY	Jean-Michel DAROLLES
Suivi du BP et des Certifications de Spécialisation (raft, nage, kayak haute rivière, kayak mer et randonnée aquatique)	Didier MASSOT Maixant DELAGAVANT Thomas PASCAL	
Centrale d'achat	Jean-François BLERVAQUE	
Suivi des examens	Didier MASSOT	
Contact SPEV	Didier MASSOT	
Adapter le nom du syndicat à nos métiers (et non au diplôme)	Les membres	
Interroger l'UNSA pour les modalités d'allègements et de dispenses dans le cadre des accords des centrales syndicales et patronales validés par le MJS (pas de niveau 5 dans les métiers de l'animation)	Va se mettre en route avec le CQP	
Rechercher les fichiers des diplômés déclarés dans les DDJS, identifier les salariés employés par les adhérents du syndicat	Rédiger un courrier pour toutes les DDJS	A faire traiter par Valérie
AG 2008	Dordogne	Philippe COLOMY

Fait à Saint Jean du Gard  
Le 06 janvier 2008  
Le secrétaire  
Didier MASSOT